



Attestation d'assurance logement

Assurance strictement réservée aux lycéens, étudiants, doctorants, doctorants invités, enseignants-chercheurs invités en possession d'une carte valide pour l'année en cours et dont le logement se situe uniquement en France métropolitaine (Hors corse).

La CMAM (Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles) Société d'Assurances Mutuelles à cotisations variables régie par le Code des Assurances - SIRET 311 767 305 00064 RCS Bar-Le-Duc - N° ACP 04170403 - 22, rue du docteur NEVE - CS 40056 55001 BAR LE DUC Cedex - France, certifie que :

Personne(s) assurée(s) :

1. JACKY DOMINIQUE GUEMNE DJUIJE EPSE MBA MBA, doctorant, né(e) le 13/12/1989

a/ont souscrit une adhésion sous le n° MRH2-23103023361071 au contrat groupe n° 20036308. Ce contrat garantit la/les personne(s) assurée(s) en tant que locataire(s) (ou occupant(s) à titre gratuit) pour son/leur logement.

Type de logement :

Studio / 1 pièce

Adresse du logement assuré :

16 AVENUE DES FRERES LUMIERES
94360 - BRY SUR MARNE - France Métropolitaine

La présente attestation est valable pour la période comprise entre le 31/10/2023 00:37:00 au 31/08/2024 inclus

Ce logement est assuré pour les risques suivants :

- Responsabilité civile locative : Incendie - Explosion - Foudre / Dégâts des eaux - Gel
 - Recours du propriétaire : Dommages matériels aux biens loués à concurrence du montant des dommages
 - Recours des voisins et des tiers : Dommages matériels à concurrence de 3 000 000 €
 - Recours des voisins et des tiers : Dommages immatériels consécutifs à concurrence de 300 000 €
- Dommage aux appareils électriques à concurrence de 1000 €
- Capitaux mobiliers à concurrence de 3500 € dont 300 € pour les dépendances
- Vol et vandalisme : (matériels informatiques et périphériques exclus)
 - Capitaux mobiliers à concurrence de 1000 € dont vol dans les dépendances 300 €
 - Détérioration immobilière à concurrence de 1600 € HT dont 300 € dans les dépendances.
- Bris de glace à concurrence de 250 €
- Responsabilité civile vie privée / scolaire / stage en entreprise :
 - Dommage corporels et immatériel consécutifs à concurrence de 3 000 000 €
 - Dommage matériels et immatériel consécutifs à concurrence de 1 500 000 €
 - Dommage aux biens confiés lors d'activités scolaire et stage en entreprise à concurrence de 15 000 €
- Evénements climatiques (Tempête, grêle, neige) - Catastrophes naturelles - Catastrophes technologiques
- Attentats et actes de terrorisme / Défense - Recours

Franchise : En cas de sinistre, outre les franchises indiquées dans les Dispositions générales CMAM 20036308-V1, les franchises indiquées aux tableaux des garanties qui accompagnent les dispositions particulières s'appliquent dont une franchise spécifique relative à la Responsabilité civile vie privée, scolaire et stage en entreprise de 500 € sur tous les appareils nomades, informatiques, hifi, multimédia et téléphonie (smartphone, ordinateur, ordinateur portable, tablette, montre connectée, télévision, console de jeux,...).

- Protection juridique Vie étudiante : Consommation - Logement - E-reputation / Atteinte à l'e-réputation et Web Nettoyage

Important : ce contrat est sans tacite reconduction, et à renouveler chaque année avant le 1er septembre.

La présentation de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage la CNAM que dans les limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère (Dispositions générales CMAM 20036308-V1 - Dispositions particulières – Tableaux des garanties).

Fait le : 30/10/2023 à

Marquette-Lez-Lille

Pour : StudyAssur - G2MS Consulting

G2MS-CONSULTING
5 RUE GOEMAN - 59520
MARQUETTE-LEZ-LILLE
ORIAS 17003995
SIREN: 830184792

La/les personne(s) assurée(s) :

Contrat signé électroniquement le : 30/10/2023 23:55:25

par romualdcarlos@yahoo.fr - code d'authentification : 2128

doc. id : V2ZRMnhxY3pzeExVVUViR1NzeEVCQT09